



CONVOCATION
Vous êtes priés de bien vouloir assister à la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 FÉVRIER 2021 À 20h
(Salle Associative de la Cité du Barrage)

ORDRE DU JOUR :

1 - EXTENSION DE L'ÉCOLE ET RESTRUCTURATION DE LA CRÈCHE

La surface affectée à la crèche est insuffisante à la fois en ratio de surface par enfant accueilli, mais également en possibilité d'organisation fonctionnelle.

Le projet communal consiste donc à annexer aux locaux de la crèche la surface de la salle de classe primaire attenante et à réorganiser l'ensemble de ces locaux afin d'en améliorer le fonctionnement.

Pour répondre à cet objectif, il est nécessaire de créer une nouvelle salle de classe, pour compenser celle qui sera annexée à la crèche. En outre, la commune souhaite également agrandir le réfectoire de la cantine qui accueille 140 enfants et qui est devenu très insuffisant. Enfin, l'office qui fonctionne en liaison chaude avec le collège le Laoul doit également être agrandi pour respecter les normes des règlements sanitaire et du code du travail, permettant ainsi de mieux organiser les conditions de livraison des repas et faciliter le service des enfants.

Présentation de la convention de mandat à intervenir entre la commune et le SDEA pour ce projet.

Sollicitation des subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

2 - PROJETS 2021

1. Rampe d'accès piétons/véhicules RD190/Poulallé

Création d'une rampe d'accès pour les véhicules et piétons de la RD190 à la Place de Poulallé permettant de desservir le parking situé sur la Place Poulallé qui actuellement n'est accessible qu'en traversant le village sur une route très étroite.

Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat.

2. Abris voyageurs

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Proposition de pose d'abris-voyageurs au Quartier Le Devès, au Parking de la Pharmacie et au Quartier Les Tuilières.

3. Aménagement touristique du centre historique

Il est essentiel de valoriser le patrimoine de Saint Montan en développant l'offre de visites du château et du Bourg Médiéval. Ce développement touristique passe par un aménagement obligatoire.

- a. Demande de subvention auprès Département de l'Ardèche et de l'Etat
 - Aménagement de la « Tour des écuyers »,
 - Sécurisation des piétons dans le périmètre du château,
 - Création de WC public dans la Rue du Tour,
 - Réhabilitation de la « Salle de la Voûte » pour accueillir un artisan,
 - Remise en état du logement « La Calade ».

- b. Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
 - Aménagement de la « Tour des écuyers »,
 - Sécurisation des piétons dans le périmètre du château,
 - Création de WC public dans la Rue du Tour,
 - Réhabilitation de la « Salle de la Voûte » pour accueillir un artisan.

3 - DIVERS

1. *Personnel Communal*

Fixation de la nature et de la durée des autorisations spéciales d'absence.

2. *Centre Communal d'Action Sociale*

Proposition de nommer un membre du Conseil Municipal en remplacement d'un membre élu du CCAS, suite à démission.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, la séance du Conseil Municipal se **déroulera selon les modalités suivantes :**

- à huis-clos,
- port du masque de protection.

SAINT-MONTAN, le 29 janvier 2021

Le Maire,
Christophe MATHON

